

ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE :	NUMÉRO :	
AINS en périopératoire	OC : CHX-02	
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : Hôpital BMP	MISE EN VIGUEUR LE : 2007-09-25	
	RÉVISÉE LE : 2007-09-25	
PROTOCOLE ASSOCIÉ:	ORDONNANCE PERMANENTE OU COLLECTIVE REMPLACÉE :	
🗙 oui (intégré) 🛮 😝 NON	Ord. permanente # 4.42.4	
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S): Infirmières: Administrer des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. Infirmières auxiliaires: Administrer des médicaments par voie autre que la voie intraveineuse.		
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : Infirmières et infirmières auxiliaires du département de chirurgie et de l'unité des soins intensifs.		
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE DE CLIENTS VISÉS :		
Patients de 16 ans et plus devant subir une ces chirurgies électives suivantes :		
thoracosurétéros	copie (ligature, vésicule, hernie incisionnelle) scopie scopie/double J scopie/ablation endomètre	
SONT EXCLUS : arthroscopie et procédures intestinales assistées par laparoscopie		
Les procédures anorectales : • hémorroïdectomie • fistulotomie/seton • sphinctérotomie • sinus pilonidal • examen sous anesthésie Les hernies : • inguinale/fémorale		
 ombilicale épigastrique ligne blanche incisionnelle (scopie ou tomie¹) 		

^{1.} Peut recevoir naprosyn selon protocole, même si l'intervention a eu lieu sous épidural.

Les procédures scrotales :

- hydrocèle
- varicocèle
- spermatocèle
- vasovasostomie
- circoncision

Dilatation et curetage

BUT THÉRAPEUTIQUE:

Assurer une analgésie aux patients devant subir certains types de chirurgies électives.

PROTOCOLE:

Médication: Un (1) comprimé (ou un suppositoire) de *naprosyn* doit être donné au patient 1 heure avant son intervention et répéter une (1) dose additionnelle 12 heures plus tard.

Si le patient obtient son congé avant qu'il ne puisse recevoir sa deuxième dose de *naprosyn*, celle-ci lui est remise en lui spécifiant l'heure à laquelle il doit la prendre.

Une étiquette doit être apposée sur le sac contenant le comprimé spécifiant : le nom du médicament et son dosage ainsi que la date et l'heure à laquelle le médicament doit être pris. (exemple : Naproxen 500 mg co. 1 comprimé à prendre le 5 septembre à 15 h 00)

Dosage:

- Patient de plus de 65 ans : 250 mg / dose
- Patient de moins de 65 ans :

- et de \geq 50 kg = 500 mg / dose - et de < 50 kg = 250 mg / dose

CONTRE-INDICATIONS CLINIQUES:

- 1. Allergie à l'aspirine ou à un AINS;
- 2. Asthme exacerbé par la prise d'aspirine ou d'AINS;
- 3. Trouble de la coagulation ou prise d'anticoagulants (à valider avec le chirurgien);
- 4. Histoire d'ulcère gastrique, d'hémorragie digestive haute ou d'intolérance au AINS;
- 5. Insuffisance hépatique;
- 6. Grossesse de 28 semaines et plus.

PRÉCAUTION: HTA mal contrôlée.

Version: 2007-11-14

Signatures :		
Originale signée		
Mme Christiane Patenaude Chef de l'administration des programmes chirurgie	Date	
Originale signée		
Dre Katherine O'Sullivan Chef du département de chirurgie	Date	
Originale signée		
Dr Michel Lemay Chef du département de gynécologie-obstétrique	Date	
Originale signée		
Mme France St-Pierre Chef du département de pharmacie	Date	
Originale signée		
Dr Christian Léger Directeur des affaires médicales et services prof.	Date	
Originale signée		
Mme Louise Favreau Directrice des soins infirmiers	Date	
Recommandation d'acceptation :		
Originale signée		
Président du CMDP	Date	
Approbation :		
Comité de direction	<u>Adoptée le 25 sept. 2007</u> Date	